

point dans les vues du Dr. Lachapelle, et il ajoute " Que l'observance d'une morale sévère est un des plus puissants moyens de conserver la santé, puisqu'elle donne au jeune homme toute la force nécessaire pour conserver l'empire sur ses mauvaises passions.

Le Dr. McMahon secondé par M. A. D. Lacroix, propose et il est résolu : Que des remerciements soient votés au conférencier.

Et la séance est ajournée au lendemain.

SÉANCE DU MATIN

M. le président ouvre la séance à 10 h., et prie les membres de payer leur contribution, afin d'avoir droit de voter à l'élection.

M. Demers propose, secondé par M. Primeau, et il est résolu : Que vu l'absence du trésorier, M. J. O. Cassegrain agisse comme trésorier *pro tem*.

On procède par scrutin à l'élection des officiers.

M. J. O. Cassegrain est élu président ; M. W. Fahey, vice-président ; M. F. X. P. Demers, secrétaire ; M. J. Baril, trésorier ; M. W. H. Tétrault, bibliothécaire.

Proposé par M. Primeau secondé par M. W. H. Tétrault et résolu : Que MM. A. Alain, T. Whitty, L. Charbonneau, T. M. Reynolds, A. P. Gélinas, D. Boudrias, P. E. Poupard, M. P. Riendou, et le moteur, T. A. Primeau, composent le comité de direction.

M. Charbonneau secondé par M. W. H. Tétrault propose et il est résolu :

Que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

M. A. D. Lacroix demande que l'article 14e de la constitution soit amendé de manière à ce que tous les membres puissent être élus ou voter aux élections, et motive sa proposition par un grand nombre de raisons aussi judicieuses que solides.

M. Boudrias donne les motifs qui ont engagé le comité de l'association à faire ce règlement, et, sans s'opposer à la proposition de M. Lacroix, il pense qu'il serait plus avan-

tageux pour l'association de maintenir l'article 14ème.

M. Demers parle en faveur du maintien du dit article.

M. U. E. Archambault est d'avis qu'il faut supprimer cet article :

1o Parce que les dépenses de l'association sont bien diminuées, attendu que le *Journal de l'Instruction publique* publiera gratuitement à l'avenir toutes les délibérations des assemblées d'instituteurs.

2o Parce que la privation du droit de participer à l'élection et de celui de voter aux élections éloigne un grand nombre de membres des assemblées.

En conséquence, M. A. D. Lacroix secondé par M. U. E. Archambault propose et il est résolu :

Que le conseil d'administration soit chargé de reviser l'article 14ème, et voir s'il ne serait pas à propos de modifier ou supprimer la contribution.

M. D. Boudrias présente, pour être signée par les membres, une requête à la législature comportant une approbation de la loi sur les fonds de pension, et demandant de n'y faire aucun changement pendant la présente session.

M. le principal dit que c'est lui-même qui a rédigé la requête et qu'il a prié M. Boudrias de la faire signer par les instituteurs, et cela pour leur propre intérêt.

M. T. Whitty fait ensuite une causerie intitulée *L'homme physique et l'homme intellectuel*, accompagnée d'observations géographiques, géologiques etc., etc., qui ont vivement intéressé l'assemblée.

Le sujet suivant fut ensuite discuté :

" Dans les écoles primaires, excepté l'enseignement de la lecture, doit-on obliger l'élève d'avoir un livre de lecture entre les mains."

M. D. Boudrias ouvre la discussion, et prononce fortement pour l'enseignement